

mentaire, une constante bonne humeur qui gagnait souvent à ses clients la bienveillance des juges. A la Chambre, en février 1884, il parla sur la loi relative aux manifestations et cris séditieux, et fit maintenir, par 275 voix contre 158, les immunités acquises par les circulaires et affiches électorales. Aux élections sénatoriales de janvier 1885, M. Gatineau se porta sans succès comme candidat républicain radical dans la Seine, contre MM. Spuller, opportuniste, et Georges Martin, républicain autonomiste. Il mourut presque subitement avant la fin de la législature. Le 10 mars 1885, au moment où il sortait d'une matinée littéraire donnée chez le peintre Yvon, M. Gatineau fut frappé, devant la mairie du 16^e arrondissement, d'une attaque d'apoplexie : elle détermina chez lui une paralysie du côté gauche à laquelle il succomba deux jours après.

GATTIER (PAULIN-NICOLAS), député de 1830 à 1831, né à Nassandres (Eure) le 12 novembre 1773, mort à Serquigny (Eure) le 24 novembre 1843, « fils de François Gattier, receveur de M. Daugny, et d'Elisabeth Lieuvain, » débuta dans la vie publique comme administrateur de l'Eure en mars 1798. Reçu avocat, il s'inscrivit au barreau de Paris, puis il entra dans l'administration, sous l'Empire, comme sous-préfet de Bernay. La Restauration le tint à l'écart. M. Gattier se fit élire député de l'Eure, au collège de département, le 19 juillet 1830, par 191 voix sur 373 votants et 418 inscrits, adhéra au gouvernement de Louis-Philippe, obtint sa réélection dans le même département, le 28 octobre de la même année, et fit partie jusqu'en 1831 de la majorité conservatrice. Promu préfet de l'Allier, M. Gattier fut retraité en cette qualité le 30 avril 1838. Officier de la Légion d'honneur.

GAU DES VOVES (JOSEPH-FRANÇOIS, CHEVALIER), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 21 août 1748, mort à Paris le 31 août 1825, fut commissaire-ordonnateur avant la Révolution, et, de 1789 à 1792, directeur des fonds au ministère de la Guerre. Le comité de salut public le nomma, après le 9 thermidor, secrétaire d'Aubry, alors chargé d'organiser l'armée. Il fut dénoncé de ce chef, par Villetard, à la Convention nationale. Le 23 vendémiaire an IV, élu député de l'Yonne au Conseil des Cinq-Cents avec 180 voix sur 284 votants, il fut exclu de toute fonction législative, non seulement parce que son beau-frère était en émigration, mais encore et surtout parce qu'il avait été le secrétaire d'Aubry, en vertu de la loi du 3 brumaire. Voici deux lettres qu'il écrivit à ce sujet :

« Paris, le 17 brumaire an IV de la République.
« Je soussigné J.-F. Gau, député au Corps législatif, déclare avoir un beau-frère émigré. La présente déclaration pour être soumise au Corps législatif, seul juge de la validité de mon élection.

Signé : GAU. »

« Paris, le 30 frimaire, l'an IV de la République.
Gau, représentant du peuple, à ses collègues formant la commission chargée de la vérification des pouvoirs.

« L'archiviste a dû vous remettre, citoyens collègues, la déclaration que j'ai faite aux archives, le 17 brumaire dernier, lorsque, appelé au Corps législatif par le décret qui leva mon arrestation, je crus devoir m'y présenter. N'ayant assisté à aucune assemblée primaire ni électo-

rale, puisque j'étais à cent lieues de mon département lorsque j'ai été nommé, et n'étant inscrit sur aucune liste d'émigrés, je crus devoir borner ma déclaration au seul fait de l'émigration d'un beau-frère.

« Quant aux fonctions publiques que j'ai remplies, les voilà : J'ai été commissaire-ordonnateur des guerres jusqu'au 1^{er} juin 1792. Retiré à cette époque, j'ai rempli dans ma commune les fonctions de notable et d'officier municipal au choix du peuple, jusqu'au moment où les agents de la tyrannie me firent mettre en arrestation. Depuis l'époque de ma mise en liberté, j'ai été appelé à trois reprises par le comité de salut public, pour être consulté sur plusieurs objets relatifs au gouvernement.

« Je vous prie de joindre la présente déclaration à celle que j'ai faite le 17 brumaire dernier, et d'en faire en même temps le rapport au Corps législatif dont j'attendrai la décision.
Salut et fraternité.

GAU. »

La loi d'exclusion ayant été rapportée en prairial an V, il siégea à la droite royaliste. Après le 18 fructidor, il fut condamné à la déportation, mais rappelé dès le 24 fructidor. Le gouvernement consulaire le fit entrer au conseil d'Etat, le 21 ventôse an X. Membre de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII), commandeur (25 prairial suivant), il fut choisi par les électeurs de l'Yonne, en l'an XII, comme l'un des candidats au Sénat conservateur, sans y être admis. Le 6 juin 1802, il fut créé chevalier de l'Empire. Le 1^{er} avril 1814, l'empereur l'envoya à Blois comme commissaire du gouvernement impérial ; il donna quelques jours après, comme conseiller d'Etat, son adhésion à la déchéance de l'empereur. Bien que rappelé par Napoléon au conseil d'Etat, pendant les Cent-Jours, Gau ne s'y rendit point. Le 30 août 1815, Louis XVIII le nomma conseiller honoraire et lui confia peu après la direction de l'approvisionnement de réserve de Paris.

GAUBERT (LÉONARD-ANNE), député en 1791, né à Clermont-Ferrand le 7 avril 1751, mort à Lezoux (Puy-de-Dôme) le 2 décembre 1816, adopta les principes de la Révolution, fut promu procureur-syndic du district de Thiers (Puy-de-Dôme), et, le 8 septembre 1791, fut élu député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative, le 4^e sur 11, « à la pluralité des voix » (427 votants). Il appartient à la majorité. Gaubert remplit plus tard les fonctions de juge de paix du canton de Lezoux, obtint, le 25 floréal an VIII, du gouvernement consulaire, la place de juge au tribunal civil de Thiers, et redevint plus tard juge de paix du canton de Lezoux.

GAUDIN (JACQUES-MAURICE), député à l'Assemblée législative de 1791, né aux Sables-d'Olonne (Vendée) le 17 août 1735, mort à la Rochelle le 30 novembre 1810, entra, chez les pères de l'Oratoire, devint vicaire général de l'évêque de Mariana (Corse) et conseiller élève au conseil souverain de cette île. De retour aux Sables, il fut nommé curé de la ville, et ayant publié, en 1781, les *Inconvénients du célibat des prêtres*, il fut nommé grand vicaire de l'évêque constitutionnel de Luçon, et se trouva ainsi désigné, le 4 septembre 1791, aux suffrages des électeurs de la Vendée pour l'Assemblée législative, où il fut élu (6 septembre 1791), le 9^e et dernier, par 150 voix sur 231 votants. Il y marqua peu, et y fit un rapport sur les congrégations religieuses concluant à leur suppression.

sion. Après le coup d'Etat du 18 brumaire, Gaudin, qui avait quitté la carrière ecclésiastique, fut nommé juge à la Rochelle; à sa mort, Gaudin était bibliothécaire à la Rochelle et correspondant de l'Institut. On a de lui : les *Mémoires du marquis de Montrose*, traduits de l'anglais (1768); *Voyage en Corse* (1788); *Gulistan ou le jardin des Roses*, traduit du persan (1789); *Essai historique sur la législation de la Perse* (1791); *Avis à mon fils âgé de sept ans* (1805), etc. Il avait aussi composé un opéra-comique, le *Racoleur*, qui fut joué en 1805, dans les salons de Mme Dupont, des contes en vers très grivois imités du *Décameron* et de la Fontaine, et des vers satiriques contre la municipalité des Sables-d'Olonne.

GAUDIN (JOSEPH-MARIE-JACQUES-FRANÇOIS), député en 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII, né aux Sables-d'Olonne (Vendée) le 15 janvier 1754, mort aux Sables-d'Olonne en 1813, était négociant, maire des Sables-d'Olonne, et major-général de la garde nationale, lorsqu'il fut élu, le 4 septembre 1791, député de la Vendée à l'Assemblée législative le 5^e sur 9, par 142 voix sur 227 votants; il siégea dans la majorité et fut réélu, le 3 septembre 1792, membre de la Convention par le même département, le 3^e sur 9, avec 258 voix sur 376 votants; il ne parut à la tribune que pour demander la suppression de la Sorbonne, « école de fanatisme et d'incivisme. » Sur les trois appels nominaux, lors du jugement de Louis XVI, il motiva ainsi ses votes : 1^{er} appel : « Oui, mais non comme juge : si je croyais accomplir une fonction judiciaire, je ne voterais pas. » 2^e appel : « Oui. » 3^e appel : « Je ne puis encore me persuader que le peuple français nous ait délégué le despotisme, c'est-à-dire la faculté de faire la loi et de l'appliquer. Quand j'en serais convaincu, la violation de toutes les formes n'empêcherait, pour ce qui serait fatal seulement à l'accusé, de suivre la lettre de la loi. Je vote pour une mesure de sûreté générale, puisque je suis législateur : c'est pour la détention pendant la guerre et l'exil à la paix. » Après le vote qui suivit le 2^e appel nominal, il traita les conventionnels « d'assassins ». Trois coups de feu furent tirés sur lui, au sortir de la séance; il ne fut pas atteint, mais il s'empressa de demander un congé. Il fut envoyé en mission en Vendée, devint suspect de fédéralisme, et fut rappelé à Paris, Bourdon de l'Oise l'ayant accusé d'exciter les citoyens contre la Constitution. Il reçut une nouvelle mission dans l'Ouest après le 9 thermidor, et fut élu, le 21 vendémiaire an IV, député de la Vendée au Conseil des Cinq-Cents par 26 voix sur 97 votants. Il combattit vivement le parti clichéen et fut envoyé par le même département, le 23 germinal an VI, au Conseil des Anciens. En vendémiaire suivant, il s'opposa à l'envoi de troupes dans l'Ouest pour combattre les royalistes. Après le 18 brumaire, il entra comme député de la Vendée au Corps législatif, le 4 nivôse an VIII. Le 19 germinal suivant, il fut nommé sous-préfet des Sables-d'Olonne.

GAUDIN (CLAUDE-EMILE), député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunal, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 28 février 1768, mort à une date inconnue, avait à peine vingt ans lorsqu'il fut envoyé, en 1793, à Constantinople, en qualité de secrétaire général de la légation. A son retour en France il fut nommé commissaire du Directoire dans le département de la

Loire, et devint, le 25 germinal an VII, député de ce département au Conseil des Cinq-Cents. Il s'y montra favorable au coup d'Etat de brumaire, proposa, à la séance de Saint-Cloud, des mesures propres à le hâter, invita ses collègues « à montrer le même dévouement qu'au 18 fructidor », et signa, comme secrétaire, le décret par lequel le Corps législatif « excluait de son sein » les opposants à cette journée et conférait tous les pouvoirs aux trois consuls. Il devint en conséquence (19 brumaire an VIII) membre de la Commission intermédiaire, et, le 4 nivôse de la même année, fut nommé au Tribunal. Le 21 décembre 1800, il rappela les motifs qui avaient engagé Bonaparte à entreprendre l'expédition d'Egypte, les obstacles que les Anglais y avaient mis dans la crainte de voir détruire leur commerce de l'Inde, la conduite de nos généraux et leurs victoires, et proposa l'impression des pièces officielles envoyées de cette armée. Il parla ensuite sur le projet relatif à la dette publique, fut élu secrétaire le 21 juin 1803, et sortit du Tribunal en 1804. Il obtint plus tard le poste d'inspecteur du cadastre et conserva cette fonction jusqu'en 1813. On perd sa trace après cette époque.

GAUDIN (MARTIN-MICHEL-CHARLES), DUC DE GAETRE, pair des Cent-Jours, ministre et député de 1815 à 1820, né à Saint-Denis (Seine) le 16 janvier 1756, mort au château de Gennevilliers près Paris le 5 novembre 1841, était fils d'un avocat au parlement; sa mère était la fille d'un subdélégué aux finances. Il fit son droit, entra dans les finances grâce à l'appui d'un commis de d'Ormesson, et fut chargé par Neckar, en 1777, d'une direction dans l'administration générale des contributions, qu'il conserva jusqu'en 1789; c'est là qu'il conçut l'idée du cadastre, qu'il devait réaliser plus tard. L'Assemblée constituante ayant organisé une trésorerie nationale chargée de veiller sur les deniers publics, Gaudin en fut nommé membre (1791). A partir de cette époque, il fut en butte à de continuelles dénonciations, auxquelles il échappa par sa stricte probité et son entente des affaires. Le 10 août 1792, il fut accusé d'avoir avancé au roi sa liste civile; quelque temps après, Dumouriez le dénonça pour avoir laissé ses traites impayées. Cambon et Saint-Just le défendirent toujours et l'écoutèrent parfois, notamment quand Gaudin obtint la grâce des 48 receveurs généraux qui venaient d'être décrétés d'accusation en même temps que les fermiers généraux. Néanmoins la situation n'était pas tenable; l'hôtel de la Trésorerie était constamment envahi par la foule, et Gaudin dut plus d'une fois avoir recours à la ruse pour se débarrasser de ses visiteurs. Un décret ayant accordé une paie journalière aux femmes des citoyens qui combattaient pour la patrie, une bande de femmes envahit ses bureaux. Il reçut les plus exaltées, leur dit qu'il était prêt à les payer, mais que, les choses devant être faites régulièrement, elles devaient au préalable lui montrer leur certificat de mariage. Bien peu d'entre elles pouvaient sans doute produire cette pièce, car elles partirent sans rien réclamer. Il conserva sa place de commissaire à la Trésorerie jusqu'en l'an III, époque à laquelle il se retira près de Soissons. En l'an IV, il refusa le ministère des Finances, et en l'an VI, la fonction de commissaire-général de la Trésorerie. Pourtant, en floréal de cette même année, il accepta la direction des postes. Au 18 brumaire, Sieyès le présenta à Bonaparte. « Vous

avez longtemps travaillé dans les finances, lui demanda le premier consul. — Pendant vingt ans, général. — Nous avons grand besoin de votre secours et j'y compte. Allons, prêtez serment, nous sommes pressés. » Gaudin introduisit de grandes réformes dans l'administration financière, supprima les marchés et les délégations, rétablit les contributions directes, fit confectionner les rôles et exigea les paiements par douzièmes et à l'avance des impôts de l'année courante. Il organisa la hiérarchie du percepteur au receveur particulier et au receveur général; enfin, à l'aide de la caisse d'amortissement ou étaient déposés les cautionnements de ces fonctionnaires, il put créer la Banque de France. Gaudin emprunta l'idée du cadastre, qui fut sa grande préoccupation, à la Constitution de 1791. Mais nul n'en avait comme lui compris l'importance, pour établir d'une manière équitable la contribution foncière. Il présenta en l'an X le premier budget vraiment digne de ce nom. Toutes ces réformes ne s'étaient pas accomplies sans luttes; aussi Gaudin crut-il devoir envoyer à Bonaparte sa démission (28 floréal an XII), que celui-ci refusa; Gaudin resta donc ministre des Finances jusqu'au 30 mars 1814. Membre de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII), grand-officier le 25 prairial suivant, grand-aigle le 13 pluviôse an XIII, il fut créé, le 26 avril 1808, comte de l'Empire, et duc de Gaète le 15 août 1809. En 1805, Gaudin organisa les finances de la Ligurie, en 1811 celles de la Hollande. Du 21 mars au 8 juillet 1815, pendant les Cent-Jours, il fut nommé ministre des Finances pour la 3^e fois, et, le 2 juin 1815, pair des Cent-Jours. Il fut toujours fidèle à Napoléon, et, dans les chambres de la Restauration où il siégea, quand les royalistes attaquaient la mémoire de l'empereur, il ne manqua jamais de la défendre. Il fut, en effet, élu député, le 22 août 1815, par le collège de département de l'Aisne, avec 68 voix sur 135 votants et 266 inscrits, et réélu, le 4 octobre 1816, par 119 voix sur 180 votants et 233 inscrits. Il siégea dans la majorité, et, en 1820, fut nommé gouverneur de la Banque de France, situation qu'il garda jusqu'en 1834. On a de lui : *Mémoires, souvenirs et opinions de M. Gaudin, duc de Gaète* (1826); *Notice historique sur les finances de la France depuis 1800 jusqu'au 1^{er} avril 1814* (1818), etc.

GAUDIN (FÉDORA-PIERRE-ANTOINE), représentant du peuple en 1848, né à Marennes (Charente-Inférieure) le 14 juin 1816, mort à Saint-Georges (Charente) le 30 avril 1873, fils d'un notaire de Marennes, collabora dès l'âge de vingt et un ans aux journaux démocratiques de la région. Avocat à Saintes, il y fonda, en 1844, l'*Union de Saintes*, où il se fit remarquer par sa verve. Il organisa, malgré M. Dufaure, le banquet de Saintes, où il porta un toast : « Au courage civil ! » (12 décembre 1847). Le gouvernement provisoire le nomma, après la révolution de février, commissaire-adjoint dans la Charente-Inférieure. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant de la Charente-Inférieure à l'Assemblée constituante, le 4^e sur 12, par 78,538 voix sur 111,907 votants et 136,016 inscrits. Il siégea à l'extrême-gauche, fit partie du comité de législation, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre L. Blanc et Causidière, contre le maintien de l'état de siège, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'impôt progressif, pour l'incompatibilité des fonctions, contre

l'amendement Grévy, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome. Il avait fait à l'Élysée une opposition active, et avait voté la mise en accusation du président et de ses ministres. Non réélu à la Législative, il ne tenta de rentrer dans la vie politique qu'aux élections générales du 24 mai 1869, et se présenta, comme candidat d'opposition démocratique au Corps législatif, dans la 3^e circonscription de la Charente-Inférieure, où il échoua avec 4,521 voix contre 23,788 à l'élu, M. Eschassériaux, 6,325 à M. Lemerrier, 4,338 à M. Duchatel, et 1,880 à M. Duret. Une nouvelle tentative, le 8 février 1871, lors des élections pour l'Assemblée nationale, ne fut pas plus heureuse. M. Gaudin n'obtint, dans la Charente-Inférieure, que 24,853 voix sur 105,000 votants.

GAUDIN (EMILE-FRANÇOIS), député au Corps législatif de 1869 à 1870, député de 1876 à 1884, né à Paris le 7 février 1825, mort à Halloy (Loire-Inférieure) le 15 juin 1884, étudia le droit, s'inscrivit au barreau de Paris, fut reçu docteur tandis qu'il remplissait auprès de M. Bethmont les fonctions de secrétaire, et devint le gendre de M. Delangle. Il entra sous l'Empire dans les fonctions publiques et fut nommé sous-directeur au ministère des Affaires étrangères, puis ministre plénipotentiaire (1858) : on l'envoya en cette qualité à Milan, après la paix de Villafranca, pour la négociation du traité relatif à la séparation de la Lombardie et de la Vénétie. Conseiller d'Etat en 1862, il fut accrédité auprès des deux Chambres comme commissaire du gouvernement. Enfin, le 7 juin 1869, il fut élu (au second tour de scrutin) député au Corps législatif, dans la 2^e circonscription de la Loire-Inférieure, par 16,832 voix (31,512 votants, 45,203 inscrits), contre 14,497 voix à M. Guépin, candidat de l'opposition démocratique. La lutte avait été des plus vives; au premier tour, M. Gaudin n'avait obtenu que 12,001 voix contre 11,679 données au candidat républicain, et plus de 7,000 partagées entre le baron de Lareinty et M. Prévost Paradol. M. Gaudin prit place dans les rangs de la majorité et vota avec les impérialistes; notamment pour la déclaration de guerre à la Prusse. A l'époque où cette guerre éclata, on parlait dans les régions gouvernementales de l'éventualité de l'entrée de M. Gaudin au ministère, avec le portefeuille des Affaires étrangères. Mais les événements ne permirent pas la réalisation de cette combinaison. M. Emile Gaudin disparut de la scène politique au 4 septembre 1870, et ne revint au parlement qu'en 1876. Membre du conseil municipal de la Haie-Fouassière, où était située sa résidence, et du conseil général de la Loire-Inférieure pour le canton de Riaillé depuis plus de vingt ans, M. Gaudin se présenta, le 20 février 1876, dans la 2^e circonscription de Nantes, comme candidat bonapartiste, et fut élu député par 8,425 voix (17,906 votants, 24,709 inscrits), contre 7,689 voix à M. de Cazenove de Pradine, légitimiste. Il siégea au groupe de l'Appel au peuple, et vota constamment avec la minorité monarchiste de la Chambre; après l'acte du 16 mai 1877, il appuya contre les 363 le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, dont il fut le candidat officiel aux élections d'octobre 1877 : M. Gaudin obtint sa réélection, au second tour, avec 10,588 voix (17,764 votants, 25,230 inscrits), contre 6,911 voix à M. Vincent, républicain. Il reprit sa place à droite, vota contre les invalidations de ses col-

lègues de la majorité, contre le ministère Dufaure, contre l'élection de M. Grévy à la présidence de la République, contre l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, contre l'amnistie, contre les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Réélu, le 21 août 1881, député de la même circonscription, par 14,276 voix (19,461 votants, 26,793 inscrits), contre 5,100 voix à M. Normand, candidat républicain, M. E. Gaudin continua de s'associer, jusqu'à sa mort (1884), à toutes les manifestations de l'opposition conservatrice : contre les ministères de gauche qui se succédèrent au pouvoir, contre la politique coloniale, etc. Il fut remplacé à la Chambre des députés par son ancien concurrent royaliste, M. de Cazenove de Pradine. Commandeur de la Légion d'honneur.

GAUDIN (GABRIEL-CLAUDE), député de 1885 à 1889, né à Paris le 23 juin 1858, fils du précédent, propriétaire du château de Halloy à la Haie-Pouassière, fut porté sur la liste conservatrice de la Loire-Inférieure au scrutin du 4 octobre 1885, et élu député de ce département, le 6^e sur 9, par 70,343 voix (121,474 votants, 165,624 inscrits). Il prit place à droite, fut un des secrétaires d'âge à l'ouverture de la session, vota en toutes circonstances avec la minorité monarchiste, sans prendre jamais la parole, et se prononça dans la dernière session : contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue de patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

GAUDIN DE VILLAINÉ (ADRIEN-PAUL-MARIE-SYLVAIN), député de 1885 à 1889, né au château de Boisferraud (Manche) le 12 décembre 1852, fils d'un général, se présenta à l'École de Saint-Cyr en 1870; mais l'invasion s'opposant à la réunion de l'École, il s'engagea au 5^e bataillon de chasseurs à pied et prit part aux opérations de l'armée de la Loire. Promu sous-lieutenant le 2 décembre 1870, il fut nommé lieutenant quelques semaines après et attaché à l'état-major du général Bruat. La paix faite, le lieutenant Gaudin de Villainé se trouva à Paris lors du 18 mars 1871, avec le général Chanzy; il fut arrêté par la garde nationale de la Commune, enfermé au secret à la prison de la Santé, puis relâché au bout de peu de temps. Démissionnaire comme officier à la fin de 1875, M. Gaudin de Villainé vint habiter l'arrondissement de Mortain, et devint conseiller municipal en 1877; maire de Saint-Jean depuis 1881, il fut nommé, le 12 août 1883, conseiller général du canton de Mortain, et porté, le 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de la Manche, fut élu, le 6^e sur 8, député de ce département par 57,249 voix (109,495 votants, 139,724 inscrits). Il s'assit à droite, prit plusieurs fois la parole, interpella (12 février 1886) le ministre de la guerre, général Boulanger, sur le déplacement d'une brigade de cavalerie soupçonnée de tendances réactionnaires, et, lors de la discussion de la loi militaire (juin 1887), défendit le service militaire de trois ans. Il vota constamment avec les conservateurs contre les divers ministères républicains de la législature et interpella (7 mars 1889) le cabinet au sujet du canal de Panama, dans le but de sauvegarder les intérêts des porteurs de titres, M. Rouvier, ministre des Finances, ayant déclaré

ne pas vouloir intervenir, l'ordre du jour pur et simple fut voté, par 344 voix contre 185. Dans la dernière session, M. Gaudin de Villainé s'est prononcé contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

GAUDINEAU (BAPTISTE-FRANÇOIS), sénateur de 1876 à 1887, né à Saint-Michel-en-l'Herm (Vendée) le 24 mai 1817, mort à Luçon (Vendée) le 1^{er} février 1887, propriétaire, conseiller général de la Vendée, président du conseil général, maire de Luçon pendant plus de 25 ans, entra au parlement le 30 janvier 1876, comme sénateur du département de la Vendée, élu par 211 voix (360 votants). Il appartient à l'extrême-droite, vota constamment avec les monarchistes, sans jamais prendre la parole, se prononça, en juin 1877, pour la dissolution de la Chambre des députés, pour le gouvernement du Seize-Mai, contre le cabinet Dufaure et les divers ministères de gauche qui lui succédèrent, contre l'article 7 et l'application des lois aux congrégations non autorisées, etc., et fut réélu sénateur, le 8 janvier 1882, par 201 voix (359 votants). Il reprit sa place parmi les conservateurs royalistes, vota contre la réforme du personnel judiciaire, contre le divorce, contre l'expulsion des princes, etc., et mourut à Luçon en 1887.

GAUDONVILLE (JEAN-MARC-ANTOINE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Sainte-Colombe-sur-l'Hers (Aude) le 7 juin 1767, mort à Pamiers (Ariège) le 28 janvier 1851, était avoué à Pamiers. Le 15 mai 1815, il fut élu représentant de cet arrondissement à la Chambre des Cent-Jours, par 23 voix (39 votants), contre 10 à M. Lacombe, chef de bataillon. Il se fit peu remarquer dans cette unique législature.

GAUDY (FRANÇOIS-ANTOINE-FÉLIX), représentant de 1872 à 1875, député de 1876 à 1885, membre du Sénat, né à Besançon (Doubs) le 3 mai 1832, dut aux importantes propriétés qu'il possédait dans le Doubs l'influence politique qui le fit nommer d'abord maire de la commune de Vuillafans, puis député. Fondateur du journal le *Républicain de l'Est*, il posa, le 2 juillet 1871, sa candidature à l'Assemblée nationale dans le département du Doubs. Il y obtint, sans être élu, 13,502 voix sur 53,975 votants. Une nouvelle élection partielle le fit entrer à l'Assemblée, le 7 janvier 1872, en remplacement du colonel Denfert-Rochereau, qui avait opté pour la Charente-Inférieure; élu dans le Doubs par 25,901 voix (54,853 votants, 80,824 inscrits), contre 24,375 voix à M. Estignard, conservateur, M. Gaudy alla siéger dans le groupe de l'Union républicaine, dont il fut le secrétaire, appuya le gouvernement de Thiers, vota, le 24 mai 1873, contre la démission du chef du pouvoir exécutif, puis combattit le ministère de Broglie, se prononça contre l'état de siège, contre le septennat, contre la loi des maires, pour la Constitution du 25 février 1875, etc. Candidat à la Chambre des députés, le 20 février 1875, dans la 2^e circonscription de Besançon, il fut élu par 9,193 voix (13,526 votants, 16,227 inscrits), contre 4,230 voix à M. Terrier de Louay, monarchiste. Il fit partie de la majorité républicaine, avec la-

quelle il vota constamment, fut des 363, et obtint sa réélection, à ce titre, le 14 octobre 1877, par 8,723 voix (14,231 votants, 16,362 inscrits), contre 5,471 voix à M. Jules Vautherin, candidat conservateur et officiel. A la nouvelle Chambre, il vota avec la gauche, pour la nomination de la commission d'enquête sur les faits de pression électorale, pour les invalidations de plusieurs députés de la droite, contre le ministère Rochebouët, pour le cabinet Dufaure, pour l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, pour l'invalidation de l'élection de Blanqui, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Fidèle à la politique opportuniste, il se fit encore réélire député de Besançon, le 21 août 1881, par 8,729 voix (12,710 votants, 16,195 inscrits), contre 3,818 voix à M. de Vaulchier, ancien représentant, soutint les cabinets J. Ferry et Gambetta et vota contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, contre la magistrature élue et pour les crédits de l'expédition du Tonkin. Le 6 janvier 1885, il entra à la Chambre haute, ayant été nommé sénateur du Doubs par 520 voix sur 889 votants. Il y fit partie de la majorité, donna son suffrage à l'expulsion des princes, aux divers ministères républicains qui se succédèrent au pouvoir, à la nouvelle loi militaire, etc., et se prononça en dernier lieu : pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger). Conseiller général du Doubs pour le canton d'Ornaux.

GAUGUIER (CHARLES-SÉRAPHIN-JOSEPH), député de 1831 à 1842, né à Lille (Nord) le 22 avril 1793, mort à Paris vers 1855, entra à l'École de Saint-Cyr, mais dut en sortir à la suite d'un duel. Nommé sous-lieutenant de dragons par Napoléon, il fit la campagne de Russie, puis celle de 1813, où il gagna la croix de la Légion d'honneur. La Restauration mit fin à sa carrière militaire. Devenu maître de forges à Neufchâteau, il fut élu, le 5 juillet 1831, député du 3^e collège électoral des Vosges (Neufchâteau), par 74 voix sur 93 votants et 265 inscrits, et fut réélu successivement, le 21 juin 1834 par 112 voix sur 124 votants et 170 inscrits, le 4 septembre 1837 par 97 voix sur 126 votants et 166 inscrits, et le 2 mars 1839 par 109 voix sur 128 votants et 171 inscrits. M. Gauguier siégea à gauche et vota toujours avec ce groupe de la Chambre, notamment pour la proposition Rémusat contre les députés fonctionnaires. Il s'était fait une spécialité de reproduire chaque année une proposition de réforme parlementaire, tendant à réduire le nombre des fonctionnaires députés en supprimant le traitement de la fonction pendant la durée de chaque session. Lors de la demande de crédit pour le retour des condés de l'empereur (26 mai 1840), il dit que « Dieu avait paru étonné du génie surhumain de Napoléon ». Il ne fut pas réélu aux élections générales de 1842, et rentra dans la vie privée. Conseiller général du canton de Neufchâteau jusqu'en 1862.

GAUJAL (MARC-ANTOINE-FRANÇOIS, BARON DE), député de 1830 à 1831, né à Montpellier (Hérault) le 28 janvier 1772, mort à Vias (Hérault) le 16 février 1856, appartenait à une famille originaire du Rouergue et dévouée à l'ancien régime. Il émigra au début de la Révolution, servit dans l'armée de Condé, devint major d'infanterie en Angleterre, puis ingénieur

à Dublin, et rentra en France au début du Consulat, pour étudier le droit et suivre la carrière du barreau. Avocat à Montpellier (1806), puis juge auditeur près la cour d'appel en 1808, il passa, deux ans après, président du tribunal de première instance, fut nommé, en 1812, substitut du procureur général près la cour impériale de Montpellier, et en 1812, procureur impérial criminel dans le département de l'Aude. Au retour des Bourbons, M. de Gaujal reçut de l'avancement : appelé à la présidence de la cour royale de Pau, puis à celle de Limoges (1821), il entra, en 1827, au conseil d'Etat, en qualité de conseiller en service extraordinaire. En 1829, il refusa la place de conseiller à la cour de Cassation. M. de Gaujal fut élu, comme candidat de l'opposition au ministère Polignac, le 3 juillet 1830, député de la Corrèze, au collège de département, par 49 voix (93 votants, 103 inscrits), et, le 19 décembre de la même année, conseiller général de l'Aveyron. Il prêta serment à Louis-Philippe et prit une part assez active aux travaux parlementaires : il déposa (novembre 1830) une proposition de loi relative aux pétitions présentées à la Chambre; se mêla aux débats sur la loi réglant la composition des cours d'assises et les délibérations du jury (janvier 1831); parla sur la loi municipale et fit partie de plusieurs commissions. Après la législature, il revint à ses fonctions de magistrat, accepta, le 25 septembre 1837, le poste de conseiller à la cour de Cassation, et termina sa carrière comme premier président de la cour de Montpellier (13 octobre 1849-1^{er} mars 1852). M. de Gaujal s'occupait d'histoire et d'archéologie; il fut correspondant de l'Institut et publia des *Essais historiques sur le Rouergue* (1824-25), et plusieurs mémoires insérés dans divers recueils. L'impression de son *Histoire complète du Rouergue*, qu'il avait laissée en manuscrit, fut votée par le conseil général de l'Aveyron. En août 1844, il fit, comme magistrat, un curieux rapport sur l'usage de porter la barbe, à propos d'une question disciplinaire relative aux moustaches de quelques avocats. Officier de la Légion d'honneur (mars 1852).

GAUJAL-SAINTE MAUR (PHILIPPE-LOUIS DE), député de 1841 à 1848, né à Millau (Aveyron) le 20 avril 1782, mort à Millau le 18 mars 1850, riche propriétaire, maire de Millau, conseiller général et officier de la Légion d'honneur, fut élu, le 9 octobre 1841, député par le 4^e collège électoral de l'Aveyron (Millau), avec 210 voix sur 335 votants et 503 inscrits. Réélu le 9 juillet 1842, par 235 voix sur 352 votants et 509 inscrits contre 81 à M. Liquier, et, le 1^{er} août 1846, par 247 voix sur 472 votants et 550 inscrits, contre 220 à M. Rouvelet, il vota toutes les propositions ministérielles et en particulier l'indemnité Pritchard.

GAULDRÉE. — Voy. LACAZE (MARQUIS DE).

GAULIER (ALFRED-NICOLAS), député de 1886 à 1889, né à Paris le 10 novembre 1829, entra à l'École militaire de Saint-Cyr et en sortit en 1848. Sous-lieutenant au 53^e régiment d'infanterie de ligne lors du coup d'Etat de 1851, il s'y montra fort hostile, et fut mis en non-activité par retrait d'emploi. Il vint à Paris et y gagna difficilement sa vie dans les premières années de l'Empire; puis il s'essaya au journalisme, débuta au *Temps* et ne tarda pas à se faire une situation dans la presse démocratique. Après 1871, il entra au *Kappel*, collabora aussi à la *République française*, et prit

un moment la direction d'un journal qui n'eut qu'une très courte carrière et qui était intitulé *la Politique*. Au *Rappel*, il succéda à M. Camille Pelletan dans les fonctions de rédacteur parlementaire. Jusqu'en 1886, il n'avait brigué aucune candidature, lorsque M. Henri Rochefort ayant donné sa démission de député de la Seine, la presse radicale décida de présenter à sa place M. Alfred Gaulier. D'autre part, le parti intransigeant-socialiste résolut de porter son choix sur l'un des deux journalistes condamnés lors des événements de Decazeville, M. Duc-Quercy ou M. Ernest Roche. Ce fut M. Ernest Roche que le sort désigna, et une lutte des plus vives s'engagea entre lui et M. Gaulier. Quelques dissidents du parti possibiliste portèrent M. Soubrié, candidat ouvrier. Le 2 mai 1886, le scrutin donna les résultats suivants : MM. Gaulier 146,060 voix, élu, Roche 100,820, Soubrié 5,602, Pasteur 1,841, Hervé 1,793, Déroulède 1,404. M. Gaulier alla siéger à la gauche radicale de la Chambre des députés. La vérification de ses pouvoirs donna lieu, le 7 juin 1886, à un débat personnel d'une nature assez délicate : le journal *l'Intransigeant* ayant formulé sur le passé de M. Gaulier et sur les motifs de son départ de l'armée, certaines appréciations blessantes, le nouveau député déclara qu'il avait librement donné sa démission après avoir voté *non* au coup d'Etat. On lui reprochait d'avoir contracté des dettes au régiment; il répondit que le chiffre de ses dettes ne s'était élevé qu'à 1,600 francs environ et il fit appel au témoignage du général Boulanger, ministre de la guerre : celui-ci confirma les dires de M. A. Gaulier et ajouta : « Ma foi ! que ceux qui n'ont pas en (1600 francs de dettes lui jettent la première pierre ! » M. Gaulier fut admis. La même année (décembre), il déposa une proposition tendant à modifier l'article 103 du règlement relatif à la question de confiance dans les débats qui intéressent l'existence d'un ministère. Il vota généralement avec les radicaux de la Chambre, et, à la fin de la législature, se prononça : *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1887), *contre* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Liebonne restrictif de la liberté de la presse; il s'abstint sur les poursuites contre le général Boulanger.

GAULMIN (GILBERT-FRANÇOIS), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, exerçait à Montmarault (Allier) la profession de médecin. Maire de cette ville, il fut élu, le 29 août 1791, le 6^e sur 8, et par 156 voix (303 votants), député de l'Allier à l'Assemblée législative. Son rôle y fut peu important; son nom ne figure pas au *Moniteur*.

GAULMIN (BARON DE). — *Voy.* DESMAROUX.

GAULTIER (URBAIN-ADAM-LOUIS-FRANÇOIS), député en 1789, né à Tours (Indre-et-Loire) le 30 octobre 1740, mort à Tours le 14 octobre 1817, était avocat du roi au présidial de Tours. Le 23 mars 1789, il fut élu député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Touraine. Il n'adopta qu'avec beaucoup de réserves les idées nouvelles, passa inaperçu sous le régime révolutionnaire, et fut nommé, le 23 germinal an V, député d'Indre-et-Loire au Conseil des Anciens, par 181 voix sur 205 votants. Mais son élection fut cassée à la suite de la journée

du 18 fructidor. Il se déclara partisan du coup d'Etat de brumaire, fut nommé (28 floréal an VIII) président du tribunal civil de Tours; servit le gouvernement impérial, puis adhéra à la Restauration qui, après l'avoir confirmé, le 21 février 1816, dans ses fonctions, lui confia, le 12 mars, celles de président de la cour pré-vôtale de Tours.

GAULTIER (RENÉ-CLAUDE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Pontrieux (Côtes-du-Nord) le 16 janvier 1752, mort à Pontrieux le 1^{er} mars 1799, était commissaire national à Pontrieux, lorsqu'il fut élu député suppléant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée législative de 1791, mais ne fut pas appelé à y siéger. Le même département l'élit, le 6 septembre 1792, membre de la Convention, le 3^e sur 8, par 296 voix (482 votants). Gaultier vota « pour la détention perpétuelle » lors du procès du roi, et combattit la politique de la Montagne. Le 22 vendémiaire an IV, il passa au Conseil des Cinq-Cents où le département des Côtes-du-Nord le renvoya par 348 voix (374 votants). Il siégea dans cette assemblée, sans s'y faire remarquer, jusqu'en l'an VII, date de sa mort.

GAULTIER (CLAUDE-ANNE-LOUIS), député de 1842 à 1846, né à Rive-de-Gier (Loire) le 12 octobre 1807, fut notaire dans son pays natal. Le 2 mars 1839, il échoua comme candidat à la députation dans le 2^e collège électoral de la Loire (Saint-Chamond), avec 96 voix contre 145 à l'élu, député sortant, M. Ardailon; mais il fut élu, le 9 juillet 1842, dans le même collège, avec 247 voix sur 448 votants et 513 inscrits, contre 393 au député sortant, M. Ardailon. D'opinions libérales, il vota *pour* la proposition sur les députés fonctionnaires; absent de Paris lors du vote sur l'indemnité Pritchard, il déclara qu'il aurait voté *contre*. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

GAULTIER. — *Voy.* GUISTIÈRE (DE LA).

GAULTIER. — *Voy.* LAFREBIÈRE (DE).

GAULTIER. — *Voy.* RIGNY (COMTE DE).

GAULTIER DE BIAUZAT (JEAN-FRANÇOIS), député en 1789, né à Vodable (Puy-de-Dôme) le 22 octobre 1739, mort à Paris le 22 février 1815, quinzième enfant de Gaultier de Biauzat, lieutenant général du Dauphiné d'Auvergne, fit ses études chez les Jésuites de Billom, et reçut chez eux, à Toulouse, les quatre ordres mineurs. A l'abolition des Jésuites, il alla étudier le droit à Paris, puis se présenta à la cour des aides de Clermont en 1787; il fut nommé, avec MM. Bergier et Couthon, membre du conseil de l'assemblée provinciale d'Auvergne. Le 27 mars 1789, il fut élu député aux Etats-Généraux par le bailliage de Clermont, en Auvergne; il siégea dans la majorité. Le 16 juin, il vota pour la réunion des communes en assemblée nationale; le 20 juin, à la séance du Jeu de Paume, il adhéra à la proposition du serment, appuya la motion de Mirabeau pour l'éloignement des troupes, parla contre la Déclaration des droits et combattit le projet d'organisation des assemblées primaires, comme inutile, dangereux et inapplicable. Le 22 juillet 1789, ses compatriotes lui votèrent une adresse de félicitations. En 1790, il fut élu secrétaire de l'Assemblée et parla contre la proposition de confier au roi le droit de déclai-

rer la guerre. En 1791, il obtint un nouvel examen des réclamations soulevées par Latude, détenu à la Bastille depuis 33 ans; il demanda que les députés ne pussent plus exercer d'autres fonctions concurremment avec leur mandat, et s'éleva avec une grande énergie contre l'agiotage et l'accaparement des assignats de cinq livres. Enfin, au moment où l'Assemblée nationale clôturait sa session, il fit voter des remerciements aux soldats et aux gardes nationales. Dans un ouvrage attribué à Mirabeau, Biauzat est désigné sous le pseudonyme d'*Hor-tensius*, et l'auteur lui applique les vers suivants :

Son cœur n'hésite point et vole sur sa bouche,
Chaque réponse est simple et nous charme et nous touche.
Son maintien, son air seul peint l'ingénuité,
Avant qu'il la prononce, il dit la vérité.

Cependant, comme il blâma les agissements à Clermont, de M. Chazot, commandant des chasseurs d'Auvergne, très zélé pour la révolution, il se fit quelques ennemis qui se vengèrent en criant devant sa maison : « Biauzat à la lanterne ! » Il n'en fut pas moins élu par acclamation maire de Clermont. Après la dissolution de l'Assemblée constituante, les citoyens de Paris l'appelèrent au tribunal du 4^e arrondissement. Mais, à la fin de 1792, il fut incarcéré; en raison d'un violent mal d'yeux dont il souffrait, il obtint de rester chez lui, sous la garde d'un gendarme. Le 15 brumaire an III, il fut nommé pour la seconde fois maire de Clermont par le représentant en mission Musset. En germinal an III, il vint, à la tête d'une députation de la commune de Clermont, féliciter la Convention de son triomphe du 12 germinal. Après le 18 fructidor an V, il fut nommé juge au tribunal de cassation, situation qu'il conserva jusqu'au Consulat. Aux élections de l'an VI, il présenta une pétition, avec de nombreux citoyens, « sur les inscriptions requises pour voter dans les assemblées primaires, » et, peu après, fut élu député au Conseil des Cinq-Cents par la section de l'Oratoire à Paris. Le gouvernement consulaire le nomma (28 germinal an VIII) commissaire et accusateur public près le tribunal criminel de la Seine, titre qu'il échangea, le 9 décembre 1810, contre celui de conseiller à la cour impériale de Paris. Il occupa ces fonctions jusqu'à sa mort, bien que devenu aveugle dans les derniers mois de sa vie.

GAULTIER DE VAUCENAY (Victor), représentant en 1871, né à Laval (Mayenne) le 25 mai 1819, riche propriétaire, légitimiste et catholique, fit partie, pendant la guerre franco-allemande, du comité de défense de Laval, et fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Mayenne à l'Assemblée nationale, le 6^e sur 7, avec 61,144 voix sur 72,352 votants et 98,165 inscrits. Il vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, contre l'amendement Barthe, contre le retour à Paris, pour la démission de Thiers, pour l'arrêt contre les enterrements civils, pour la prorogation des pouvoirs de Maréchal, pour le ministère de Broglie, contre la dissolution de l'Assemblée, contre les amendements Walon et Duprat, contre les lois constitutionnelles. Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

GAURAN (PAUL), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Lectoure (Gers) le 2 avril 1788, mort à Pérès (Gers) le 6 février 1841, « fils à Jean Gauran, bourgeois, et à Jeanne Sentons, mariés, » se mêla de bonne heure au mouvement

révolutionnaire et fut procureur de district. Il avait été ensuite élu juge de paix; mais, à la séance du Conseil des Cinq-Cents du 24 nivôse an IV, cette élection fut annulée sous prétexte de pression et de réunion d'électeurs en armes. Le 24 germinal an V, il fut élu député du Gers au Conseil des Cinq-Cents, par 73 voix sur 88 votants. A la séance du 18 frimaire an VI, il fit adopter l'ordre du jour sur une pétition des créanciers du prince de Bourbon-Conti, demandant la main-levée du séquestre mis sur ses biens; le 28 pluviôse suivant, il réclama la diminution des contributions foncières du Gers; le 24 ventôse, il prononça un discours violent contre l'Angleterre, discours qu'il termina par ces mots : « Je demande qu'il soit arrêté que le président, en levant les séances du Corps législatif, manifesterà la haine de la nation française en répétant ces mots : Vengeance! vengeance contre le gouvernement anglais, oppresseur de toutes les nations. » Le 1^{er} floréal an VI, il fut élu secrétaire du Conseil des Cinq-Cents. Le 19 floréal suivant, il prit la défense de Lamarque, député de la Haute-Vienne, qu'on proposait d'exclure; le 8 floréal an VII, il déposa une motion en faveur de la veuve d'un fonctionnaire du Gers, assassiné par les royalistes. Le 6 vendémiaire an VIII, il dénonça une conspiration qui avait éclaté dans le Gers et la Haute-Garonne et dont les principaux chefs furent faits prisonniers. Au coup d'Etat de brumaire, Gauran fut exclu de la représentation nationale; mais il se rallia vite au régime nouveau, puis qu'il fut nommé, le 4 prairial suivant, juge au tribunal d'appel d'Agen, titre qu'il échangea, le 24 avril 1811, contre celui de conseiller à la cour impériale de la même ville.

GAUSSERAND (JEAN-JOACHIM), député en 1789, né à Cunac (Tarn) le 25 décembre 1749, mort à Toulouse (Haute-Garonne) en 1816, était curé de Rivières-en-Albigeois, quand, le 1^{er} avril 1789, il fut élu député du clergé aux États-Généraux par la 1^{re} sénéchaussée du Languedoc (Toulouse). Il appuya les motions de la majorité, et fut élu, le 13 mars 1791, évêque constitutionnel du Tarn. A la séance de l'Assemblée législative du 4 juin 1792, il fut dénoncé par Chabot comme un des auteurs d'un libelle dans lequel on lisait cette phrase : « Que nous importe d'avoir à gémir sous le sceptre doré d'un despote fier de l'antiquité de sa race, ou sous la verge de fer de 750 tyrans sans expérience et enivrés de leur élévation subite et passagère? Nous disons plus : c'est que si le mauvais génie de la France nous réduit à choisir entre la tyrannie d'un seul ou de plusieurs, le système est résolu en faveur de la royauté, et par royauté nous entendons la royauté absolue, car le gouvernement absolu d'un seul, dit Jean-Jacques, est mille fois plus tolérable qu'un Sénat de despotes. » La dénonciation n'eut pas de suite.

GAUSSERAND (LOUIS-JEAN), parent du précédent, député en 1792, né à Saint-Juéry (Tarn) le 1^{er} avril 1751, mort à Albi (Tarn) le 25 décembre 1813, appartient, dès le début de la Révolution, à la magistrature, comme juge au tribunal de district d'Albi. Le 26 juin 1791, il fut élu, le 1^{er} sur 12, avec 258 voix sur 404 votants, député du Tarn à l'Assemblée législative, où il vota avec la majorité. Plus tard, il devint (4 prairial an VIII) président du tribunal criminel d'Albi. Il exerça ces fonctions jusqu'au 30 avril 1811, époque où il fut admis à la retraite comme juge. — Membre de la Légion d'honneur du 26 prairial an XII.

GAUSSORGUES (SIMON-SAMUEL-EDOUARD-LÉONCE), député de 1885 à 1889, né à Anduze (Gard) le 7 décembre 1857, étudia le droit et entra dans la magistrature, comme substitut. Frappé de révocation en raison de ses opinions politiques, il redevint avocat, et, un siège étant devenu vacant dans le Gard par suite de l'option de M. Madier de Montjau pour la Drôme, il se présenta pour lui succéder et fut élu, le 13 décembre 1885, député du Gard par 50,003 voix (91,985 votants, 133,420 inscrits), contre 40,506 voix à M. Fieyre, conservateur. M. Gaussorgues prit place au groupe de l'extrême-gauche, avec lequel il vota ordinairement. Il contribua à la chute des cabinets Freycinet, Rouvier, Tirard, se prononça pour la révision de la Constitution, appuya le ministère Floquet, et vota, à la fin de la législature : contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (14 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; il s'est abstenu sur les poursuites contre le général Boulanger.

GAUTHIER (PIERRE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Condé-sur-Noireau (Calvados) le 6 décembre 1758, mort à Caen (Calvados) le 10 octobre 1829, était, en 1789, avocat et procureur de sa commune. Administrateur du district de Vire en 1790, commissaire du roi près le tribunal de cette ville (1791) et administrateur du Calvados (1792), il fut élu, le 25 vendémiaire an IV, député du Calvados au Conseil des Cinq-Cents, par 209 voix sur 399 votants, et présida ce Conseil en l'an V. Membre de la cour de Cassation et du tribunal d'appel de Caen en l'an VII, il fut nommé, par le gouvernement consulaire, président de la cour de justice criminelle du Calvados le 22 germinal an VIII, puis membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII. L'empereur l'appela aux fonctions de président du collège électoral de l'arrondissement de Caen, de membre du conseil de discipline de l'enseignement de l'école de droit de Caen, et le 12 mai 1811, lui donna le titre de président de chambre à la cour impériale de Caen.

GAUTHIER (CHARLES), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à 1804, né le 6 janvier 1751, mort à une date inconnue, fut commissaire près l'administration centrale de la Côte-d'Or, et devint, le 25 germinal an VII, député de ce département au Conseil des Anciens. Il s'y montra favorable au coup d'Etat de brumaire, fut admis par le Sénat conservateur (4 nivôse an VIII) à représenter la Côte-d'Or au nouveau Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1804, et termina sa carrière comme directeur des droits réunis dans le département de Saône-et-Loire.

GAUTHIER DE RUMILLY (LOUIS-MADELEINE-CLAIR-HIPPOLYTE), député de 1831 à 1834, de 1837 à 1848, représentant en 1848, en 1871, sénateur de 1876 à 1884, né à Paris le 8 décembre 1792, mort à Paris le 30 janvier 1884, appartenait à une famille légitimiste. Après de bonnes études faites au lycée Napoléon, puis à l'École de droit, il entra de bonne heure dans le parti libéral, s'inscrivit en 1813 au barreau de Paris, parut comme défenseur, sous la Restauration, dans plusieurs causes politiques célèbres, notamment dans l'affaire des quatre sergents de la Rochelle, et fut souvent l'avocat

du *Censeur européen*, dont Ch. Comte et Danoyer étaient les principaux rédacteurs. Il s'occupa ensuite activement de politique dans le département de la Somme, où il se fixa; il y était, en 1830, un des chefs les plus écoutés du parti constitutionnel. Il applaudit à la révolution de 1830, ainsi qu'à l'avènement de Louis-Philippe; mais il ne tarda pas à se prononcer contre la ligne de conduite suivie par le nouveau gouvernement. Après une tentative infructueuse comme candidat à la Chambre des députés, le 3 juillet 1830, au collège de département de la Somme, qui ne lui donna que 132 voix sur 384 votants, M. Gauthier de Rumilly entra au parlement le 28 octobre de la même année, comme député de la Somme, élu par 765 voix (1,024 votants). Il prit place dans l'opposition dynastique, obtint sa réélection dans le 5^e collège de la Somme (Doullens) le 5 juillet 1831, par 90 voix (169 votants), contre 73 à M. Didier et 9 à M. Blin de Bourdon, et vota avec la gauche : contre l'ordre du jour Ganeron sur la politique extérieure, contre les ordonnances du 31 novembre 1831, contre l'emploi de la dénomination inconstitutionnelle de « sujets »; il signa le « Compte-rendu » de 1832, mais ne se récusait point dans l'affaire du journal *la Tribune* (1833). En 1834, M. Gauthier de Rumilly fut remplacé par M. Blin de Bourdon, légitimiste. Il reparut à la Chambre comme député de la 2^e circonscription de la Somme (Amiens), le 4 novembre 1837, avec 236 voix (371 votants, 603 inscrits), reprit sa place dans les rangs de l'opposition, fut réélu, le 2 mars 1839, par 250 voix (390 votants, 605 inscrits), et combattit le ministère Molé. Il appuya toutes les demandes de réductions d'impôt. Son mandat lui ayant été renouvelé depuis lors jusqu'à la fin du règne : le 9 juillet 1842, par 313 voix (470 votants, 671 inscrits), contre 211 à M. Alfred de Morgan, et le 1^{er} août 1846, par 352 voix (531 votants, 723 inscrits), contre 168 à M. de Dompierre d'Horroy, M. Gauthier de Rumilly fut membre ou rapporteur de nombreuses commissions, et intervint plusieurs fois dans la discussion des questions de finances, de commerce, de douanes, de chemins de fer et de budget. En politique, il se prononça contre le système de Guizot, contre l'indemnité Pritchard, pour la proposition tendant à réduire le nombre des députés fonctionnaires, etc., et signa (1848) la demande de mise en accusation du cabinet. Après la révolution de février, il fut élu, le 23 avril, représentant de la Somme à l'Assemblée constituante, le 3^e sur 14, par 137,285 voix. Il fit partie du comité des finances et vota généralement avec les conservateurs : pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition romaine. En avril 1849, il fut compris parmi les conseillers d'Etat nommés par l'Assemblée, et, le 20 du même mois, il donna sa démission de représentant. Maintenu dans ses fonctions par la Législative, il les conserva jusqu'au coup d'Etat du 2 décembre 1851. Son opposition à cet acte le fit rentrer alors dans la vie privée. Il quitta même le conseil général de la Somme, dont il était membre depuis 1843, et se tint à l'écart de la politique pendant toute la durée de l'Empire. M. Gauthier de Rumilly rentra dans la lutte aux élections du 6 février 1871; nommé

représentant de la Somme à l'Assemblée nationale, le 9^e sur 11, par 93,995 voix (123,345 votants, 167,374 inscrits), ce fut lui qui présida, comme doyen d'âge, la première séance tenue à Bordeaux. Il appartint d'abord au groupe Féray, se rallia avec lui à la République conservatrice, s'inscrivit ensuite au centre gauche, et se prononça : *pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, contre le pouvoir constituant, contre la démission de Thiers au 24 mai, contre le ministère de Broglie, l'état de siège, la loi des maires, etc., pour les propositions Périer et Malleville, pour l'amendement Wallon et pour l'ensemble des lois constitutionnelles.* Le 13 décembre 1875, il fut élu par ses collègues de l'Assemblée, le 40^e sur 75, avec 347 voix (689 votants), sénateur inamovible. M. Gauthier de Rumilly se retrouva le membre le plus âgé de la Chambre haute, et il occupa le fauteuil, à ce titre, le jour de la première réunion du Sénat. Il présida ainsi à la constitution du bureau provisoire et à la transmission des pouvoirs législatifs, et prononça dans cette circonstance une allocution empreinte d'un vif sentiment patriotique et qui fut très applaudie. Membre du centre gauche, il ne cessa de voter avec les républicains, *pour la nouvelle loi sur la collation des grades, contre la dissolution de la Chambre (juin 1877), combattit le gouvernement du Seize-Mai, appuya le ministère Dufaure, donna son approbation à l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur (1880) et aux lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, puis à la réforme du personnel de la magistrature, etc.* Très assidu aux séances, en dépit de son grand âge, M. Gauthier de Rumilly étonnait et charmait ses collègues du Sénat par sa verdeur, son entrain et la fine bonhomie des discours d'ouverture qu'il ne manqua jamais de leur adresser comme doyen d'âge, de 1876 à 1884. A la nouvelle de sa mort, la Chambre haute, sur la proposition de M. de Saint-Vallier, décida de lever aussitôt la séance en signe de deuil.

GAUTHIER-DES-ORCIÈRES (ANTOINE-FRANÇOIS), député en 1789, membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Bourg (Ain) le 28 novembre 1752, mort à Saint-Marcellin (Isère) le 1^{er} mai 1838, était avocat au présidial de Bourg avant la Révolution. A la suite de la publication de quelques écrits sur l'administration de la province et les privilèges de la noblesse, il fut élu député du tiers aux Etats-Généraux le 3 avril 1789, par le bailliage de Bourg-en-Bresse. Procureur-syndic du département de l'Ain (6 septembre 1791), il fut élu membre de la Convention par le même département, le 1^{er} septembre 1792, le 2^e sur 6, avec 291 voix sur 380 votants. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la mort, contre l'appel et contre le sursis. En l'an I, il fut nommé commissaire de la Convention à l'armée des Alpes. Lors de la révolte des Lyonnais, il eut à se justifier des lenteurs apportées au siège de la ville. Il fut rappelé, et, sur le rapport des représentants Châteauneuf-Randon, Couthon, Magnét et Laporte qui dénoncèrent les intrigues de Dubois-Crance et de Gauthier pour obtenir que les citoyens de Lyon réclamassent contre leur rappel, le comité de salut public donna l'ordre de l'arrêter. Peu après, il fut remis en liberté et nommé, en l'an III, au comité de sûreté générale. Le 4 brumaire an IV, il fut élu par ses collègues de la Convention député au Conseil des Anciens, et, le 23 germinal an VI, réélu au même Conseil par son département,

avec 234 voix sur 286 votants. Le gouvernement consulaire le nomma, le 14 germinal an VIII, juge au tribunal de 1^{re} instance de la Seine, qu'il présida de 1811 à 1815. Aux Cent-Jours, l'empereur l'appela aux fonctions de conseiller à la cour impériale de Paris. Expulsé de France le 12 janvier 1816, en vertu de la loi contre les régicides, il se réfugia en Belgique, puis en Suisse. Gracié en 1828, il alla se fixer à Saint-Marcellin (Isère), où il mourut.

GAUTHIER D'HAUTESERVE (EDME-BERNARD), député de 1831 à 1846, né à Clichy-la-Garenne (Seine) le 10 novembre 1792, mort à Longueville (Manche) le 18 avril 1868, fut de bonne heure officier dans la garde nationale de Paris; chevalier de la Légion d'honneur en 1814, et chevalier de l'ordre de Charles II d'Espagne en 1815, il fut, en 1816, nommé sous-préfet de l'arrondissement de Montpellier, puis, en 1825, sous-préfet de Bagnères (Hautes-Pyrénées). Cette même année, il fut appelé aux fonctions de régisseur de l'octroi de Paris. Le 5 juillet 1831, il fut élu député dans le 3^e collège électoral des Hautes-Pyrénées (Bagnères), par 70 voix sur 140 votants et 158 inscrits, contre 68 voix au général d'Uzer. Cette élection ayant été annulée, M. Gauthier d'Hauteserve fut réélu, le 11 septembre 1831, par 69 voix sur 134 votants et 151 inscrits, contre 62 voix au général d'Uzer. Réélu, le 21 juin 1834, par 91 voix sur 122 votants et 150 inscrits, contre 27 à M. Larrey; le 4 novembre 1837 par 75 voix sur 138 votants et 150 inscrits, contre 62 au général d'Uzer; le 2 mars 1839 par 82 voix sur 140 votants et 154 inscrits; enfin le 9 juillet 1842 par 91 voix sur 114 votants et 154 inscrits, il fut toujours un ministériel dévoué. Il approuva les lois de septembre, vota l'adresse, mais repoussa la loi de disjonction, et se prononça *pour la dotation, contre les incompatibilités et contre l'adjonction des capacités.* Par suite de chagrins de famille, il donna sa démission de député, et fut remplacé, le 2 août 1845, par M. de Goulard.

GAUTIER (ISIDORE-JOSEPH-FABIEN-BRIGNOLES), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Brignoles (Var) le 20 janvier 1763, mort à Paris le 20 décembre 1824, appartient, sous la Révolution, à la magistrature : de l'an III à l'an V, il exerça les fonctions de juge au tribunal de district de Brignoles, puis celles de commissaire du Directoire exécutif près le tribunal criminel de la même ville. Le 25 germinal an VI, Gautier fut élu, par le département du Var, député au Conseil des Cinq-Cents, où il siégea jusqu'en l'an VIII, sans s'y faire remarquer. Il se tint à l'écart pendant le régime consulaire et impérial; puis il se rallia aux Bourbons en 1815, et défendit successivement, dans une série de brochures politiques, les ministères Decazes, Richelien et de Villèle. On a de lui, entre autres écrits : *Réfutations de l'exposé de la conduite politique de M. Carnot (1815); Précis historique d'une des sections du parlement de Buonaparte, se disant « Chambre des représentants » (1815); Aperçu sur les élections de 1817; la Vérité aux électeurs de 1818; la Vérité aux électeurs de 1820; Attention, électeurs de la seconde série, sur les choix que vous êtes appelés à faire (1822); Coup d'œil sur la véritable position des partis en France (1822), etc. — De 1816 à 1823, Gautier publia, en collaboration avec J.-A.-M. d'Aureville, les *Annales des sessions du Corps législatif.**

GAUTIER. (JOSEPH), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à 1806, né à Uzerche (Corrèze) le 8 juin 1757, mort à une date inconnue, « fils de Jean Gautier, médecin et conseiller du roi, et de demoiselle Jeanne Brandi de Saint-Pardoux, » étudia, lui aussi, la médecine, se fit recevoir docteur (1779) à la faculté de Montpellier, et fut attaché (1783) comme médecin-adjoint à l'hôpital civil et militaire d'Uzerche. En 1786, il fut subdélégué de l'intendant de la généralité du Limousin. Il adopta les idées nouvelles, fut capitaine aide-major de la garde nationale de son arrondissement en juillet 1789, administrateur du directoire du district d'Uzerche, suppléant du procureur-syndic de 1790 à 1793, agent national près le district d'Uzerche le 17 nivôse an II, procureur-syndic près le même district le 4 nivôse an III, puis président de l'administration municipale d'Uzerche, commissaire du gouvernement et agent général des contributions près l'administration centrale de la Corrèze. Il remplissait cette dernière fonction quand il fut élu (23 germinal an VII) député de la Corrèze au Conseil des Anciens. Favorable au 18 brumaire, il fut désigné par le Sénat conservateur pour représenter ce département au nouveau Corps législatif, où il siégea du 4 nivôse an VIII jusqu'en 1806. Le 8 juillet 1807, il fut nommé sous-préfet de Brive. La Restauration mit fin à sa carrière politique et administrative.

GAUTIER (JEAN-ELIE), député de 1824 à 1831, pair de France, ministre, sénateur du second Empire, né à Bordeaux (Gironde) le 6 octobre 1781, mort à Paris le 30 janvier 1858, d'une famille protestante, était fils de Jean-Elie Gautier, riche armateur de Bordeaux, et de Marie-Emilie Laffon. Ses études terminées, il entra, à vingt ans, dans la maison de son père, devint membre et président de la chambre de commerce de Bordeaux (1831-1833), président du tribunal de commerce (1831-1833), chef de bataillon de la garde nationale, et, à plusieurs reprises, de 1824 à 1847, membre du conseil général de la Gironde. Le 25 février 1824, il fut élu député dans le 2^e arrondissement électoral de la Gironde (Bordeaux), par 161 voix sur 243 votants et 275 inscrits, contre 58 à M. Dufour-Dubessan; il siégea dans la majorité royaliste et ministérielle, prit part aux débats sur les questions financières et économiques, et fut plusieurs fois rapporteur du budget. Réélu, le 17 novembre 1827, par 184 voix sur 217 votants, contre 78 voix à M. de Peyronnet, il parla contre la loi sur la presse, et, dès lors, se plaça dans l'opposition libérale; il fut le rapporteur de l'adresse des 221 dirigée contre le ministère Polignac; ce fut lui qui en donna lecture à Charles X. Les électeurs de Bordeaux lui renouvelèrent son mandat, le 23 juin 1830, par 137 voix sur 245 votants, contre 107 voix à M. Alexandre de Lur-Saluces. Il contribua à l'établissement du gouvernement de juillet, et, non réélu aux élections générales du 5 juillet 1831, fut nommé pair de France par Louis-Philippe, le 11 octobre 1832. A la Chambre haute, il se fit remarquer par sa compétence en matière financière et commerciale. Membre du conseil supérieur du commerce et de l'industrie (1832), il fut appelé (1833) aux fonctions de sous-gouverneur de la Banque de France; il proposa l'émission des coupures de 250 et de 100 francs qui fut mise à exécution en 1847, fit partie, comme ministre des Finances, du ministère provisoire formé par le roi, le 21 mars 1839, après la chute du cabinet Molé, et se retira avec

ses collègues le 12 mai suivant, l'insurrection de ce jour, à Paris, ayant fait appeler le maréchal Soult à la tête d'un nouveau ministère. Président de la commission des invalides de la marine, M. Gautier se vit enlever toutes ses fonctions, sauf celle de sous-gouverneur de la Banque, par la révolution de février. Il se tint à l'écart pendant la seconde République, fut appelé, le 26 janvier 1852, au sénat du second Empire, et rentra, l'année suivante, au conseil supérieur du commerce et de l'industrie. M. Gautier était, en outre, membre du consistoire de Paris, président du conseil central des Eglises réformées et chevalier de la Légion d'honneur. On a de lui : *Des banques et des institutions de crédit en Amérique et en Europe* (1839); *De l'ordre, des causes qui le troublent et des moyens d'y remédier* (1851).

GAUTIER (BAPTISTE-ETIENNE-GUILLAUME), dit GAUTIER D'UZERCHE, député de 1831 à 1848, né à Uzerche (Corrèze) le 31 décembre 1783, mort à Paris le 1^{er} février 1861, embrassa la carrière militaire, fit ses premières armes à Austerlitz, et assista à toutes les grandes batailles qui suivirent, Iéna, Eylau, Friedland, Somo-Sierra, Wagram, où il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille, la Moskova, Lutzen, Bautzen, Dresde, Leipzig, Montmirail, enfin Waterloo, où il reçut la croix d'officier de la Légion d'honneur. Il se livra ensuite à des opérations commerciales et s'installa à Vaugirard, dont il fut nommé maire à la révolution de juillet. Elu député le 5 juillet 1831, dans le 3^e collège électoral de la Corrèze (Uzerche) avec 108 voix sur 124 votants et 166 inscrits, et réélu successivement : le 21 juin 1834 par 83 voix sur 104 votants et 170 inscrits; le 4 novembre 1837 par 115 voix sur 135 votants et 188 inscrits; le 2 mars 1839 par 127 voix sur 147 votants et 191 inscrits, contre 15 voix à M. Mallevergne; le 9 juillet 1842, par 142 voix sur 172 votants et 196 inscrits, contre 28 à M. d'Esterno, enfin le 1^{er} août 1846, à la presque unanimité (164 voix sur 171 votants et 235 inscrits), il presenta à la Chambre le rapport sur les pétitions demandant le rétablissement de la statue de l'Empereur sur la colonne Vendôme, et la réclamation des cendres de Napoléon à l'Angleterre, et soutint généralement la politique ministérielle. Chef de bataillon de la garde nationale en 1831, il avait été nommé, en 1839, lieutenant-colonel de la 3^e légion de la garde nationale de la banlieue.

GAUTIER (LOUIS), député de 1876 à 1880, né à Aigre (Charente) le 22 janvier 1810, s'établit dans cette ville comme négociant en saux-de-vie et devint conseiller d'arrondissement de la Charente. Son alliance avec la famille André (de la Charente), dont les sentiments bonapartistes s'accordaient avec les siens, lui facilitait l'accès de la carrière politique. Il ne l'aborda cependant qu'aux élections législatives de 1876, et fut élu député de l'arrondissement de Ruffec, au second tour de scrutin, le 5 mars, par 7,816 voix (13,470 votants, 16,637 inscrits), contre 5,518 voix à M. Brothier, républicain. Il siégea dans le groupe de l'Appel au peuple, et, sans prendre part aux discussions, vota régulièrement avec la minorité conservatrice de la Chambre, notamment contre les 363, pour le gouvernement du Seize-Mai. Réélu comme candidat officiel et bonapartiste, le 14 octobre 1877, par 8,453 voix (13,907 votants, 16,781 inscrits), contre 5,259 voix à M. Lavallée, ancien représentant, il reprit sa place parmi les impérialistes de la droite, vota contre les invalidations pro-